Ville de **Pirae**
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATON N° 047/2019 DU 02 JUILLET 2019

Portant modification de la délibération n°034/2019 du 07 juin 2019 portant création de six (06) emplois permanents.

Séance du 02.07.2019
Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Pirae
Secrétaires de séance : Mme Lorraine HUNTER, 5ème adjoint au maire et Mme Eliane LECHENE, 7ème adjoint au maire

Convocation le	**24/06/2019**	**Date d'affichage de la convocation**	**24/06/2019**
Date d'affichage du C.R.	**04/07/2019**	**Date d'affichage de la délibération**	- 9 JUIL. 2019
Transmission IDV	- 9 JUIL. 2019	**Rendu exécutoire après Publication ou notification**	- 9 JUIL. 2019

ONT VOTES	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
	31	**00**	**00**
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel	x		
4	MAO Marie-Madeleine		x	MACE Miriama
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean		x	TEMARII Abel
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	FOLIAKI Turere
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo	x		
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOFA Raiarii	x		
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	Maiana BAMBRIDGE
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore	x		
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	**25**	**8**	**6**

DELIBERATION N° 047/2019 DU 02 JUILLET 2019

Portant modification de la délibération n°034/2019 du 07 juin 2019 portant création de six (06) emplois permanents.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;

VU l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 36 ;

VU l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

VU le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

VU la délibération n° 015/2019 du 28/03/2019 portant approbation du budget primitif de la commune de Pirae (budget principal) pour l'exercice 2019 et de la prise en charge des déficits des budgets annexes ;

VU la délibération n°034/2019 du 07 juin 2019 portant création de six (06) emplois permanents ;

VU les nécessités de service public ;

VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Le conseil municipal a adopté le 07 juin 2019 par délibération n°034/2019 la création de six (06) emplois permanents.
Les postes pour les emplois permanents d'agent de restauration scolaire et d'agent polyvalent des écoles ont été ouverts pour pallier les départs anticipés à la retraite engendré par la réforme de la Protection Sociale Généralisée.
Or, les postes ne correspondent pas aux cadres d'emplois et grades prévus initialement au projet de recrutement.
A cet effet, il est nécessaire de procéder aux modifications des alinéas 3 et 4 comme suit :

Ancien texte	Nouveau texte
Article 1er : (...) Un (01) emploi permanent d'agent de restauration scolaire à temps non complet (65%) aux grades « d'adjoint » et « d'adjoint principal » du cadre d'emploi « application » (C) de la spécialité « technique » ; Un (01) emploi permanent d'agent polyvalent des écoles à temps complet aux grades « d'agent », « agent qualifié » et « agent principal » du cadre d'emploi « application » (C) de la spécialité « technique » ;	**Article 1er :** (...) Un (01) emploi permanent d'agent de restauration scolaire à temps non complet (65%) aux grades **« d'agent », « d'agent qualifié » et « d'agent principal »** du cadre d'emploi **« exécution » (D)** de la spécialité « technique » ; Un (01) emploi permanent d'agent polyvalent des écoles à temps complet aux grades « d'agent », « agent qualifié » et « agent principal » du cadre d'emploi **« exécution » (D)** de la spécialité « technique » ;

A titre indicatif, ces modifications rédactionnelles sont sans conséquence sur l'impact budgétaire initialement prévu pour ces recrutements.

Après en avoir délibéré en sa séance du 02.07.2019 ;

ADOPTE :

Article 1er : Les alinéas 3 et 4 de la délibération n°034/2019 du 07 juin 2019 susvisée ayant pour références les emplois permanents d'agent de restauration scolaire et d'agent polyvalent des écoles à temps complet sont modifiés de la manière suivante :

« - ***Un (01)*** *emploi permanent* ***d'agent de restauration scolaire*** *à* ***temps non complet (65%)*** *aux grades* ***« d'agent », « d'agent qualifié »*** *et* ***« d'agent principal »*** *du cadre d'emploi* ***« exécution » (D)*** *de la spécialité* ***« technique »*** *;*

- ***Un (01)*** *emploi permanent* ***d'agent polyvalent des écoles*** *à* ***temps complet*** *aux grades* ***« d'agent », « agent qualifié »*** *et* ***« agent principal »*** *du cadre d'emploi* ***« exécution » (D)*** *de la spécialité* ***« technique »*** *; »*

Article 2 : Les dispositions de la délibération n°034/2019 du 07 juin 2019 susvisée n'ayant pas fait l'objet d'une modification demeurent inchangées.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,

Mme Yvette LICHTLE
1er adjoint au maire

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Pour le Maire absent,

Mme Yvette LICHTLE
1er Adjoint

Edouard FRITCH

Marania TINORUA

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 9 juillet 2019 07:47
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20190709-25613.xml; 987-200013746-20190702-DELIB_047_2019-DE-1-2_26142.xml

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-07-09(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE
N° de SIREN: 200013746
Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_047_2019
Objet acte: Portant modification de la délibération n°034/2019 du 07 juin 2019 portant création de six (06) emplois permanents.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant Acte: 987-200013746-20190702-DELIB_047_2019-DE